



Commission gestion des compétitions

réunion du 9 août 2021

Présents : M. DANNELY Jean Francois – GACEM Mohamed (membre du comité directeur) et WATTRELOS Jean Michel

Excusés : Mme DUBREUCQ Léa et M RONSAIN Benjamin

Assiste à la réunion : Mme MUYLLE Florence (administrative)

La commission fait un état des engagements des équipes Seniors des Niveau D1 à D5, des U17 U16 U15 D1 ainsi que les U14 Ligue.

I/ SENIORS :

Pour les championnats Seniors de D1 à D5, les places vacantes seront pourvues dans la mesure du possible, conformément aux règlements généraux et directives fédérales formulées par le COMEX lors de sa séance du 6 mai 2021.

a) Seniors D1 :

4 poules de 10 équipes + intégration de l'équipe de LAMBERSART UF (B) (intégration dans l'une des 4 poules par tirage au sort), **soit 41 équipes pour la saison 21/22 et retour à 40 équipes pour la saison 22/23.**

b) Seniors D2 :

Compte tenu des engagements, la Commission constate la vacance de 2 places en poule E et F (secteur géographique littoral).

Conformément au procès-verbal du COMEX du 6 mai 2021 et compte tenu des engagements, la Commission constate la vacance de 2 places. Sur la base des résultats de la saison 2019/2020, les places sont attribuées aux clubs de TOUFFLERS AF et TETEGHEM US (B).

Afin de garder les poules en secteur géographique, l'équipe de LA GORGUE CS (B) actuellement dans le Groupe C prendra la place de TOUFFLERS AF pour le tirage au sort. De ce fait, TOUFFLERS AF intègre la poule C.

c) Seniors D3

Compte tenu des engagements, la Commission constate la vacance de 6 places pour les groupes A B C et D.

Groupe A – 1 place Groupe B – 2 places Groupe C – 1 place Groupe D – 2 places

Sur la base des résultats de la saison 2019/2020 (directive du PV du COMEX), les 6 équipes du secteur métropole seront :

1. Halluin Ac 1
2. Radinghem As 2
3. Wambrechies Fc 2

DISTRICT des FLANDRES de FOOTBALL

14 avenue Schuman - BP n° 90066

59370 Mons-en-Barœul

Tél. 03 74 09 04 00 - Fax 09 72 63 08 92

direction@flandres.fff.fr

flandres.fff.fr

Antenne locale du District

Route de Bierne - ZAC de la Croix Rouge

59380 Socx

Commission gestion des compétitions

4. Roubaix Oc 2
5. Lille Louvière 2
6. Estaires Us 1

Pour les Poules E et F, la Commission prend acte de la vacance d'une place dans chacune des poules. Sur la base des résultats de la saison 2019/2020 (directive du PV du COMEX), les 2 équipes du secteur littoral sont Looberghe Asf 1 et Godewaersvelde Us 1.

d) Seniors D4 :

Poules secteur métropole :

La commission prend acte des 10 places vacantes dues aux différentes fusions, aux demandes de rétrogradation et accessions à la suite des vacances. Dès lors, il convient de réduire le nombre de poules de 4 à 3 pour le secteur métropole.

Par conséquent, afin de respecter l'équité et compte tenu des vacances réparties dans les 4 poules initiales A / B / C / D, il est nécessaire de procéder à un tirage au sort intégral pour constituer les poules A B et C 2021/2022 compte tenu des nombreuses vacances.

Poules secteur littoral :

La commission recense 3 places vacantes (1 place en poule F et 2 places en poule G). Deux équipes Houplines Ec 2 et Dk Dockers As 1 vont pourvoir ces vacances. Une place vacante restera non pourvue, compte tenu des limites réglementaires de repêchage.

e) Seniors D5 :

Les poules resteront identiques. Les équipes nouvellement inscrites seront intégrées aux places vacantes.

II /Championnats Jeunes à 11 – niveau D1 :

En préambule, la commission précise qu'à la suite de la décision du Comex en date du 6 mai 2021, et du retour à la structure initiale des championnats de D1 (retour à 24 équipes pour les catégories U17 et U15 et 27 équipes pour les U16) - pour le niveau D1 possible dès la saison 2021/2022 compte tenu du nombre d'engagements, les places vacantes ne seront pas comblées.

Catégories U15 à U17 D1 :

U17 : 24 équipes soit 4 groupes (au lieu de 5 lors de la saison 2020/2021)

U16 : 27 équipes soit 3 groupes de 5 équipes et 2 groupes de 6 équipes (au lieu de 5 groupes de 6 équipes lors de la saison 2020/2021)

U15 : 24 équipes soit 4 groupes (au lieu de 5 lors de la saison 2020/2021)

Compte tenu de la restructuration nécessaire des poules du fait des non-réengagements, la Commission acte la mise en place d'un tirage au sort intégral pour chaque catégorie U15 à U17 – niveau D1.

Commission gestion des compétitions

U14 LIGUE :

42 équipes engagées, soit 2 poules de 11 équipes et 2 poules de 10 équipes avec un tirage au sort intégral avec chapeaux.

La commission prend acte que les différents tirages au sort seront effectués le mercredi 10 août 2021 sous le couvert de Maître DEGUINES, huissier de justice.

RECOURS :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District des Flandres de Football par lettre recommandée postale ou Admifoot, télécopie ou courrier électronique à envoyer par l'adresse mail officielle fournie au club par la Ligue dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- *Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;*
- *Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;*
- *Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.*

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

La commission gestion des compétitions